

6

ARRIVÉE LE  
17 OCT. 2017  
MAIRIE DE COUBON

COUBON 17 octobre 2017

Observations concernant la révision partielle du PLU  
de la chabanne

Il y a quelques années les différents propriétaires de la chabanne à COUBON ont souhaité utiliser leurs terrains non constructibles afin d'avoir la possibilité de réaliser des maisons individuelles : pour cela une modification partielle du PLU était nécessaire.

En accord avec la mairie un projet de lotissement a vu le jour en 2013 avec la création d'une association urbaine libre AFUL .

Le cabinet d'études CETI a été en charge de réaliser un projet de lotissement qui a été approuvé par les différents propriétaires qui se sont engagés financièrement .

Aujourd'hui cette révision partielle du PLU prévoit la construction de différents logements sociaux ce qui n'était pas prévu et qui a pour conséquence de rendre caduc le projet sous sa forme actuelle.


sur la photo page 10 du document en mairie on constate que les deux bassins de rétention ont été déplacés par rapport au projet initial ainsi que la création d'un emplacement pour la collecte des ordures ménagères un nouveau plan est il déjà élaboré?

Quand à la suppression de l'emplacement réservé n°4 est il bien nécessaire, n'est ce pas prématuré ne sachant pas comment cette situation va évoluer.

La construction de 20% de ces logements sur cette zone privée, remarquable par sa situation et son environnement ,ne paraît pas adaptée et démesurée: il y a probablement d'autres secteurs sur la commune afin d'éviter une importante concentration de population .

Il est regrettable qu'une réunion des propriétaires n'ait pas été organisée durant cette enquête publique afin d'éclaircir cette nouvelle situation sachant que la plupart d'entre eux résident loin de coubon et ne disposent pas forcément d'internet.

Monsieur BECHON Jacques  
16 rue centrale Charentus COUBON  
pour l'indivision DRAGOLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'j. bechon', written over a horizontal line.